



Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme
Conseiller Municipal de
Charbonnières-les-Vieilles

Paris, le 23 octobre 2018

Vice-Président de la Commission de la Culture,
de l'Education et de la Communication

Membre du Haut Conseil
de la Vie Associative

N.REF.JBM/CB/432

CABINET DE LA MINISTRE

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'incompréhension suscitée par vos projets relatifs à l'AFPA, en particulier en Auvergne.

Dans cet organisme, en effet, le Gouvernement semble avoir pris la décision de supprimer, au niveau national, plus de 1500 postes et de fermer 38 sites, alors que l'AFPA est son premier opérateur de formation professionnelle, que notre pays compte actuellement plusieurs millions de demandeurs d'emploi et que l'enjeu de la formation est capital.

En Auvergne, ces décisions, si elles étaient confirmées, se traduiraient par la fermeture de 7 sections dans l'Allier, le département dont le taux de chômage est le plus élevé dans notre région. Parallèlement, est annoncée la fermeture des sites du Puy en Velay, d'Aurillac et de l'antenne de la Direction Régionale de Beaumont, ce qui supprime toute présence de l'AFPA dans le Sud de l'Auvergne.

Ces fermetures de site signifient aussi le licenciement d'au moins 85 salariés sur les 136 salariés en CDI actuellement en poste.

Les réactions sont très vives dans notre région et l'intersyndicale CFDT, CGT, SUD de l'AFPA d'Auvergne se mobilise pour sauver le maillage territorial de l'AFPA, un organisme qui permet à tous les citoyens de pouvoir accéder à une formation qualifiante de qualité pour un retour à l'emploi proche de 70%.

L'AFPA est un organisme de formation reconnu, qui a toujours su s'adapter et évoluer. Depuis le mois de janvier 2017, c'est un Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) avec deux filiales, une filiale « Accès à l'emploi » pour les demandeurs d'emploi et une filiale « Entreprises » pour les salariés. L'AFPA, qui offre des plateaux techniques de qualité, des prestations d'hébergement et de restauration et une ingénierie de formation reconnue, présente toutes les conditions et les qualités pour répondre aux besoins actuels et à venir des citoyens.

Un abandon de l'AFPA apparaît tout-à-fait inimaginable. Cet organisme doit encore avoir un rôle majeur à jouer dans la réforme de la formation professionnelle, en particulier dans le plan d'investissement compétences.

Je vous serais particulièrement reconnaissant, Madame la Ministre, de bien vouloir réserver la meilleure attention à ce courrier et réexaminer vos projets relatifs à l'AFPA.

Vous en remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'expression de ma haute considération et de mes sentiments les meilleurs.

Jacques-Bernard MAGNER
Sénateur du Puy-de-Dôme

Madame Muriel PENICAUD
Ministre du Travail
127 rue de Grenelle
75700 PARIS SP 07